

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les fiches d'inscription scolaire pour les enfants entrant en maternelle sont disponibles en mairie.

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- En cas de séparation : photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire
- Justificatifs de domicile récents (à savoir : quittance de loyer ou d'électricité/gaz de moins de 3 mois)
- Photocopies des pages de vaccination du carnet de santé sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant ou certificat médical attestant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales
- Certificat de radiation si l'enfant est déjà scolarisé

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 24 mars 2021